

GT Précarité menstruelle

Remboursement mutuelle :

- Chrétienne : 75 euros par an
- Partena : 25 euros (pour culotte réutilisable) uniquement
- Solidaris : pas d'intervention mais rembourse 50 euros par an pour les contraceptions
- Mutualité neutre : pas de remboursement mais idem que Solidaris.

CPAS et précarité menstruelle

Le CPAS contribue déjà à la précarité menstruelle en mettant à disposition des protections hygiéniques dans les toilettes publiques de Namur.

Toute personne en difficulté financière peut faire la demande au CPAS pour une demande d'intervention pour les produits de première nécessité.

La ville de Namur prévoit un prime allant jusque 50 euros pour le remboursement de protection hygiénique ou 50 pourcents de la somme total de la facture. (En transmettant la facture sur le site de la commune de namur)

Planning familial de namur propose aussi des protections hygiéniques dans leur salle d'attente

Pour les étudiantes

Distributeurs de protections menstruelles sur les campus namurois

Un projet de lutte contre la précarité menstruelle a été porté par la Commission Vie Étudiante en collaboration avec 6 établissements membres du PAN (UNamur, Agro Bio-Tech, HEPN, HEAJ, IPFS et CESNa).

Il comprend l'installation de distributeurs de protections menstruelles dans les toilettes des lieux de passage de ces établissements offrant ainsi un accès discret et immédiat aux protections.

La localisation de ces distributeurs est la suivante :

- UNamur : Arsenal, Faculté de médecine et auditoire Pedro Arrupe
- HEAJ :
 - Implantation des Cadets – Bâtiment A : Toilettes – rez-de-chaussée, local A80
 - Implantation de la Rue Godefroid N° 32 : Toilettes – rez-de-chaussée

- Implantation Place Saint-Aubain : Toilettes – rez-de-chaussée
- Cesna : bâtiment Jambes (158 rue d’Enhaive – 1e étage) et bâtiment Namur (1 Square Masson – RDC)
- IPFS : bureau 104, cellule d’accueil

D’autres distributeurs ont été placés à l’initiative des établissements d’enseignement supérieur. Leur localisation est la suivante :

- Hénallux : sur tous les départements namurois (IESN, paramédical, social et pédagogique)
- HEAJ :
 - Implantation des Cadets – Bâtiment B : Toilettes – rez-de-chaussée, local B97B
 - Implantation des Cadets – Bâtiment C : Toilettes – 1er étage, local C107 & C123, Infirmerie – rez-de-chaussée, local C26, Toilettes PMR – sous-sol, local C37
 -

Distributions ponctuelles de protections menstruelles

Les établissements d’enseignement supérieur organisent régulièrement des distributions et dons de protections menstruelles (serviettes, tampons, cup ou culottes menstruelles). Vous trouverez ci-dessous les prochaines dates de distribution :

- Pôle académique de Namur : le 1er avril 2026, le PAN organisera, via ses réseaux sociaux, un concours permettant à 15 personnes de remporter une culotte menstruelle offerte par la campagne Sang Souci.
- À la HEAJ, il existe la possibilité, pour les bénéficiaires d’aide sociale, de recevoir 2 cups ou 5 culottes menstruelles. Pour bénéficier de ces protections, l’étudiant·e doit répondre aux conditions de l’aide financière, avoir introduit une demande auprès d’une assistante sociale et prendre [rendez-vous](#) en ligne.
- [Solidarithèque](#) : chaque étudiante peut y recevoir un paquet de serviettes menstruelles, mis à disposition par l’ASBL BruZelle.

Croix rouge de Belgique

De son côté, la Croix-Rouge de Belgique a mis en place différentes initiatives permettant de lutter contre cette précarité menstruelle :

- **La mise à disposition de protections gratuites** dans certaines de nos entités locales
- La distribution de **kits d’hygiène** lors de nos tournées en rue auprès de **personnes sans-abri**
- La vente, à moitié prix, de protections dans nos **épiceries sociales**, qui accueillent chaque année 25.000 personnes en difficulté financière renseignées par le CPAS ou d’autres partenaires sociaux.

